

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU
13/05/2026**

Le treize mai deux-mille vingt-six à 11h45, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire (l'« Assemblée Générale »), sur convocation du Président adressée par voie électronique. Conformément à l'article 22 des statuts, ils se sont réunis par visioconférence en se connectant à l'adresse suivante :

<https://lita.webinargeek.com/ago-2026-1001pact-aris>

Permettant d'identifier chaque membre et de garantir sa participation effective à l'Assemblée Générale.

Il a été établi une feuille de présence, complétée par chaque participant(e) présent(e) à l'assemblée, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire, à laquelle sont annexés les pouvoirs et les bulletins de vote par correspondance des associés ayant voté par correspondance. Il en ressort que 107 associés détenant 196800 droits de vote en AGO, sont présents ou représentés ; l'Assemblée Générale, régulièrement constituée, peut donc valablement délibérer.

En l'absence du Président de la Société, Justine Castellani est élue par l'assemblée afin de présider la séance.

Les actionnaires ont pu faire parvenir leur vote via un formulaire accessible sur la plateforme Lita.co jusqu'à la veille de la présente assemblée à minuit heure de Paris conformément à l'article 22.1 des statuts de la Société.

Ils ont également pu, via la même plateforme, donner procuration.

La Présidente met à disposition de ses associés :

- une copie de la convocation adressée aux associés ;
- les statuts de la Société ;
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2025
- le texte des résolutions proposées à la présente assemblée

Puis la Présidente déclare que les comptes annuels, le texte des résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts, été communiqués aux associés 15 jours avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations. La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- *Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025– Quitus au Président*
- *Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement*
- *Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025*
- *Pouvoir pour l'accomplissement des formalités*

1001PACT ARIS
Société par actions simplifiée à capital variable
Siège social : 118/130 avenue Jean Jaurès - 75019 Paris
981813777 R.C.S. Paris
(la « **Société** »)

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par la Présidente ayant permis de constater que les associés présents ou représentés détiennent un nombre de droits de vote atteignant le quorum d'un quart requis pour les assemblées générales ordinaires, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer. Il est rappelé que les décisions relevant de la catégorie des décisions collectives ordinaires doivent être prises à la majorité simple des voix dont disposent tous les associés présents ou représentés.

La Présidente présente ensuite les activités et les résultats de la Société sur l'exercice précédent. Puis, elle ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

Première Résolution

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 – Quitus au Président

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025

approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que la gestion de la Société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes, faisant ressortir un bénéfice de 14 euros.

donne quitus entier et sans réserve au Président pour sa gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2025

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à :

Voix pour : 196700

Voix contre : 100

Abstentions : 0

Deuxième Résolution

Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025

constate qu'aucune dépenses et charges non déductibles fiscalement n'a été réalisée au cours de l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à :

Voix pour : 196700

Voix contre : 100

Abstentions : 0

1001PACT ARIS
Société par actions simplifiée à capital variable
Siège social : 118/130 avenue Jean Jaurès - 75019 Paris
981813777 R.C.S. Paris
(la « **Société** »)

Troisième Résolution

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 14 euros de la manière suivante :

Le bénéfice de l'exercice s'élevant à :

14 euros,

Le report à nouveau antérieur à : -15,00 euros,

L'affectation du bénéfice au Report à nouveau antérieur qui s'élève ainsi à -1,00 euros

Affectation :

14 euros au poste « report à nouveau » débiteur

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 502999 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à :

Voix pour : 196700

Voix contre : 100

Abstentions : 0

Quatrième résolution

Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal en vue d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à :

Voix pour : 195700

Voix contre : 100

Abstentions : 1000

« Certifié Conforme »

Justine Castellani
Présidente de Séance

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

1001PACT ARIS

118 avenue Jean Jaures
75019 PARIS

SIREN : 981.813.777

Forme juridique : SAS

Certifié conforme à l'original

Signature : _____

LES BUREAUX DE BABYLONE

3 avenue Faidherbe 93310 LE PRE SAINT GERVAIS
Téléphone : 01.43.60.50.00 - Télécopie : 01.43.60.50.10

Email : cabinet@novat-ec.com

www.novat-ec.com

SAS au capital de 50.000 Euros - Code Ape : 6920 Z

Siret : 845 364 363 00018 - N° TVA : FR 68 845 364 363

Société d'Expertise-Comptable Inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris

Sommaire

Attestation de présentation des comptes	3
Bilan	4
Bilan actif	5
Bilan passif	6
Compte de résultat	7
Compte de résultat	8
Détails des comptes	10
Bilan actif détaillé	11
Bilan passif détaillé	12
Compte de résultat détaillé	13
Annexe	15
Préambule	16
Principes et méthodes comptables	17
Postes du bilan et du compte de résultat	19
Liasse fiscale	21

Attestation de présentation des comptes



Attestation sans observation

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de 1001PACT ARIS relatifs à l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025, qui se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 504 796,80 €
- Chiffre d'affaires : 2 333,33 €
- Résultat net comptable : 13,80 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil national de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à LE PRE-SAINT-GERVAIS le 03/04/2026.

Julien Sampaio,
Expert-comptable

Bilan



Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations	502 900		502 900	502 900
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	6		6	6
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (III)	502 906		502 906	502 906
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé, non versé				
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	1 891		1 891	3 062
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	1 891		1 891	3 062
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)	504 797	0	504 797	505 968

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
Capital (dont versé...)	503 000	503 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écarts d'équivalence		
RÉSERVES		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	- 15	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	14	- 15
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	502 999	502 985
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 798	2 650
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		333
TOTAL DETTES (III)	1 798	2 983
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	504 797	505 968

Compte de résultat



Compte de résultat

Postes	2025	2023 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Vente de marchandises		
Production vendue de biens		
Production vendue de services	2 333	4 667
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	2 333	4 667
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Autres produits		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 333	4 667
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	2 320	4 682
Impôts, taxes, et versements assimilés		
Salaires		
Cotisations sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Autres charges		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 320	4 682
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	14	- 15
QUOTE-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)		

Postes	2025	2023 2024
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	14	-15
Produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles (VIII)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	2 333	4 667
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	2 320	4 682
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	14	-15

Détails des comptes



Bilan actif détaillé

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024	Var. (€)	Var. (%)
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement (II)						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et va...						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériels et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES						
Participations	502 900		502 900	502 900		
2610000 - TITRES DE PARTICIPATION	502 900		502 900	502 900		
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	6		6	6		
2750000 - DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENTS VERSÉS	6		6	6		
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (III)	502 906		502 906	502 906		
STOCKS ET EN-COURS						
Matières premières et autres approvisionnements						
En-cours de production (biens et services)						
Produits finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
CRÉANCES						
Créances clients et comptes rattachés						
Autres créances						
Charges constatées d'avance						
Capital souscrit - appelé, non versé						
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT						
Actions propres						
Autres titres						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	1 891		1 891	3 062	-1 171	-38,25
5121001 - MANAGERONE - 1001PACT ARIS	1 891		1 891	3 062	-1 171	-38,25
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	1 891		1 891	3 062	-1 171	-38,25
Frais d'émission des emprunts (V)						
Primes de remboursement des emprunts (VI)						
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VII)						
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)	504 797	0	504 797	505 968	-1 171	-0,23

Bilan passif détaillé

Postes	31/12/2025	31/12/2024	Var. (€)	Var. (%)
Capital (dont versé...) 10130 - CAPITAL SOUSCRIT APPELÉ, VERSÉ	503 000 503 000	503 000 503 000		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écarts d'équivalence				
RÉSERVES				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau 11900 - REPORT À NOUVEAU - SOLDE DÉBITEUR	- 15 - 15		- 15 - 15	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	14	- 15	29	192,00
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	502 999	502 985	14	
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS (II)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés 40100 - FOURNISSEURS	1 798	2 650 870	- 852 - 870	- 32,14 - 100,00
40810 - FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	1 798	1 780	18	1,03
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance 48700 - PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		333 333	- 333 - 333	- 100,00 - 100,00
TOTAL DETTES (III)	1 798	2 983	- 1 185	- 39,72
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (IV)				
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	504 797	505 968	- 1 171	- 0,23

Compte de résultat détaillé

Postes	2025	2023 2024	Var. (€)	Var. (%)
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Vente de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	2 333	4 667	- 2 333	-50,00
70610 - PRESTATIONS DE SERVICES - 0%	2 333	4 667	- 2 333	-50,00
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	2 333	4 667	- 2 333	-50,00
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Autres produits				
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 333	4 667	- 2 333	-50,00
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	2 320	4 682	- 2 362	-50,46
61310 - DOMICILIATION	348	293	55	18,85
62261 - HONORAIRES ADMINISTRATIFS ET JURIDIQUES	850	2 628	- 1 778	- 67,66
62262 - HONORAIRES COMPTABLES	948	870	78	8,97
62270 - FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	- 6	711	- 717	- 100,91
62700 - SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILÉS	180	180		
Impôts, taxes, et versements assimilés				
Salaires				
Cotisations sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées				
Autres charges				
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 320	4 682	- 2 362	-50,46
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	14	- 15	29	192,00
QUOTE-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
PRODUITS FINANCIERS				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIÈRES				

Postes	2025	2023 2024	Var. (€)	Var. (%)
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésor...				
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)				
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	14	-15	29	192,00
Produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles (VIII)				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	2 333	4 667	-2 333	-50,00
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	2 320	4 682	-2 362	-50,46
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	14	-15	29	192,00

Annexe



Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **14** mois recouvrant la période du **20/11/2023** à **31/12/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **504 796,80 €**.

Le résultat net comptable est **un bénéfice** de **13,80 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06 ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice.

Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla...				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	502 900			502 900
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	6			6
TOTAL	502 906			502 906

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières	6	6		
Clients douteux				
Autres créances clients				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux				
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance				
TOTAL	6	6		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

Informations relatives au compte de résultat

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	1 798	
TOTAL	1 798	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
TOTAL		

Liasse fiscale





N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)
ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR

1. BILAN SIMPLIFIÉ

Désignation de l'entreprise 1001PACT ARIS - SIREN : 981813777										Néant ☐					
Durée de l'exercice en nombre de mois 12										Durée de l'exercice précédent 13					
										Exercice N clos le 31/12/2025					
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial									010		012			
	Immobilisations incorporelles - Autres									014		016			
	Immobilisations corporelles									028		030			
	Immobilisations financières (1)									040	502 906	042		502 906	
	TOTAL I (5)									044	502 906	048		502 906	
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production									050		052			
	Stocks marchandises									060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes									064		066			
	Créances (2) clients et comptes rattachés									068		070			
	Créances autres (3)									072		074			
	Valeurs mobilières de placement									080		082			
	Disponibilités									084	1 891	086		1 891	
	Charges constatées d'avance									092		094			
	TOTAL II									096	1 891	098		1 891	
TOTAL GENERAL (I + II)										110	504 797	112		504 797	
PASSIF												Exercice N NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel									120		503 000			
	Ecart de réévaluation									124					
	Réserve légale									126					
	Réserves réglementées									130					
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...									131		132			
	Report à nouveau									134		-15			
	Résultat de l'exercice									136		14			
	Subventions d'investissement									137					
	Provisions réglementées									140					
	TOTAL I									142		502 999			
Provisions pour risques et charges									TOTAL II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées									156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours									164					
	Fournisseurs et comptes rattachés									166		1 798			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)									169		172			
	Comptes courants d'associés									173					
	Autres dettes									175					
	Produits constatés d'avance									174					
TOTAL III									176		1 798				
TOTAL GENERAL (I + II + III)										180		504 797			
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182								
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184								

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025
ADAPTE À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise 1001PACT ARIS - SIREN : 981813777										☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/12/2025	
Ventes de marchandises				dont export et livraisons intracommunautaires		209	0	210	0		
Production vendue biens						215	0	214	0		
Production vendue services						217	0	218	2 333		
Production stockée								222	0		
Production immobilisée								224	0		
Subventions d'exploitation reçues								226	0		
Autres produits								230	0		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232	2 333		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234	0		
Variation de stock (marchandises)								236	0		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238	0		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240	0		
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier		0	immobilier		0	242	2 320		
Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243	0	244	0		
Rémunérations du personnel								250	0		
Charges sociales								252	0		
Dotations aux amortissements		dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI				255	0	254	0		
Dotations aux provisions								256	0		
Autres charges	Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger					259	0	262	0		
	Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles					260	0				
Total des charges d'exploitation (II)								264	2 320		
1 - Résultat d'exploitation (I - II)								270	14		
Produits financiers					(III)			280	0		
Produits exceptionnels					(IV)			290	0		
Charges financières					(V)			294	0		
Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)					(VI)	347	0	300	0	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)						348	0			
Impôts sur les bénéfices					(VII)			306	0		
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)								310	14		
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2		312	14	314	0		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles					316	0				
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles					318	0				
	Provisions non déductibles					322	0				
	Impôts et taxes non déductibles					324	0				
	Divers dt intérêts excédentaires	247	0	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248	0	330	0			
	Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier			(Part de loyers de réintégration)	249	0	251	0			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	0				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	0				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997	0		
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelle	986	0	Zone franche urbaine	987	0		342	0		
	France Ruralités Revitalisation (FRR)	181	0	Jeune entreprise innovante	989	0					
	Zone restruct. défense	127	0	Zone revitalisation rurales	138	0					
	Bassins d'emploi à redynamiser	991	0	Investissements et souscriptions outre-mer	344	0					
	ZFANG 44 quaterdecies	345	0	Zone de développement prioritaire	993	0					
	Bassins urbains à dynamiser – BUD	992	0								
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit			346	0		350	0		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655	0					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			643	0					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			645	0					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			647	0					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			648	0					
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641	0					
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990	0					
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649	0							
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352	14	354	0		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)						356	0				
Déficits antérieurs reportables				15				360	14		
Résultat fiscal après imputation des déficits				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370	0	372	0		

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise 1001PACT ARIS - SIREN : 981813777										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Terrains		420		422		424		426			
Constructions		430		432		434		436			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		442		444		446			
Installations générales, aménagements divers		450		452		454		456			
Matériel de transport		460		462		464		466			
Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476			
Immobilisations financières		480	502 906	482		484		486	502 906		
TOTAL		490	502 906	492		494		496	502 906		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Terrains		510		512		514		516			
Constructions		520		522		524		526			
Installations techniques, matériel et outillage industriel		530		532		534		536			
Installations générales, aménagements divers		540		542		544		546			
Matériel de transport		550		552		554		556			
Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR											
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé											
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values						
					Court terme	Long terme					
						19%	15% ou 12,8%	0%			
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19%			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

4. **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS**

Désignation de l'entreprise <u>1001PACT ARIS - SIREN : 981813777</u>								Néant ☐		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A	NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires			600		602		604		606
	Dont majorations exceptionnelles de 30%			601		603		605		607
	Autres provisions réglementées			610		612		614		616
Provisions pour risques et charges				620		622		624		626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations			630		632		634		636
	Sur stocks et en cours			640		642		644		646
	Sur comptes clients			650		652		654		656
	Autres provisions pour dépréciation			660		662		664		666
TOTAL				680		682		684		686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
								Dotations		Reprises
Fonds commercial								681		683
Autres immobilisations incorporelles								700		705
Terrains								710		715
Constructions								720		725
Installations techniques, matériel et outillage								730		735
Installations générales agencements aménagements divers								740		745
Matériel de transport								750		755
Autres immobilisations corporelles								760		765
TOTAL								770		775
C	VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT									
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									
2	Provision pour indemnités de départ à la retraite									0
3	Provision pour perte de change									0
TOTAL à reporter									780	
II DÉFICITS REPORTABLES										
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent									15	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)									982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice									982 ter	
Déficits imputés									14	
Déficits reportables									1	
Déficits de l'exercice									860	
Total des déficits restant à reporter									1	
III DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives			dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325		381	
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant			dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326		380	
N° du centre de gestion agréé									388	0
Montant de la TVA collectée									374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)									378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant									399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									397	

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : 1001PACT ARIS - SIREN : 981813777		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2025 et clos le : 31/12/2025		Données en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation		186	

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Néant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | 1001PACT ARIS - SIREN : 981813777 |

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905		TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :				
Forme juridique	Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :				
Forme juridique	Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :				
Forme juridique	Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :				

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	Nom complet			
Nom d'usage	% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :				
Titre	Nom complet			
Nom d'usage	% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :				

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | 1001PACT ARIS - SIREN : 981813777 |

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2025)



N° 15252*11
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025 ou Année : 2025	
Dénomination de l'entreprise : 1001PACT ARIS	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 981813777	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES			
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD			
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD			
Autres créances non reportable et non restituables			
CRÉANCES REPORTABLES			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD			
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen		0
	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris		0
	Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME		0
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %) + (ligne 2 × 9 %) × 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD			
dont montant préfinancé			0
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	0
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2	0
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	0
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE			
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD			
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)			
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » (article 244 quater T du CGI)			

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	0
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : 1001PACT ARIS

SIREN : 981813777

Attestation produite le 30/03/2026

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN

Exercice ouvert le	01/01/2025	et clos le	31/12/2025	Régime simplifié d'imposition	☒	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐	
A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société			Adresse du principal établissement			
1001PACT ARIS - SIREN : 981813777			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****			
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement			
118 avenue Jean Jaures 75019 PARIS FRANCE						
RÉGIME FISCAL DES GROUPES						
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)						
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante						
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:						
B	ACTIVITÉ					
Activités exercées	Gestions de fonds			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐	
C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit	0	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☒		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	0	
	Bénéfice imposable à 15%		0			
2. Plus-values						
PV à long terme imposables à 15%		0	PV à long terme imposables à 19%		0	
Autres PV imposables à 19%					0	
PV à long terme imposables à 0%		0	PV exonérées (238 quindecies)		0	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations						
Entreprise nouvelle, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies	☐	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	☐	
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	☐	
Bénéfice ou déficit exonéré		0	Plus values exonérées relevant du taux de 15%		0	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer						
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)					☐	
D	IMPUTATIONS					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					0	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					0	
E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					0	
F	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée	Pennylane	
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA			Visa : CGA	☐	Viseur conventionné	☐
Comptable : ☐ Salarié ?						
SAS NOVATEC 3 avenue Faidherbe 93310 LE PRE-SAINT-GERVAIS Tél: 0143605000 FRANCE						
Examen de conformité fiscale (ECF)			☐	Nom du prestataire ECF		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case :		☐		
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS										
Montant global brut des distributions:				payées par la société elle-même		a		0		
				payées par un établissement chargé du service des titres		b		0		
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:						c		0		
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d		0		
Montant des autres distributions:						e				
						f				
						g				
						h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i		0		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j		0		
Montant des revenus répartis						Total (a à h)		0		
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS										
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP , sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants			Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Montant des sommes versées			
							à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	
							Indemnités forfaitaires		Remboursements	
I DIVERS										
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)										
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION										
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)						0		
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages						0		
		MVLT imposées		à 0 %		à 15 %		à 19 %		
		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		0		0		0		
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice		0		0		0		
		MVLT réalisée au cours de l'exercice		0		0		0		
		MVLT restant à reporter		0		0		0		
K OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS										
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice								0		
Nombre de reçus délivrés								0		

ec.